



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 13ème législature

auxiliaires de puériculture

Question écrite n° 60175

### Texte de la question

Mme Martine Carrillon-Couvreur attire l'attention de Mme la secrétaire d'État chargée de la famille et de la solidarité sur la profession des auxiliaires de puériculture en France. Cette profession est réglementée par de nombreux textes, dont un arrêté du 16 janvier 2006 qui définit avec précision ce métier. Les auxiliaires de puériculture devraient être largement employées dans les services de maternité, pré-natalité maternelle ou instituts médico-éducatifs ou bien encore la protection maternelle et infantile. Elle lui demande de bien vouloir lui indiquer les perspectives d'emploi de ces personnes dans les services de l'État et l'avenir que le ministère de la famille envisage pour le développement de cette profession.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Martine Carrillon-Couvreur](#)

**Circonscription :** Nièvre (1<sup>re</sup> circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 60175

**Rubrique :** Professions sociales

**Ministère interrogé :** Famille et solidarité

**Ministère attributaire :** Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 6 octobre 2009, page 9365

**Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)